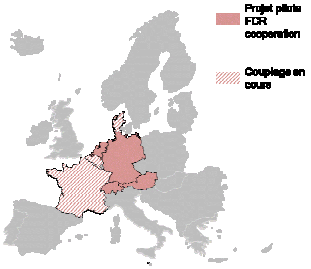
Le réseau de l'intelligence électrique

ACTUALITÉS

Commission Accès aux Marchés

1er juillet 2016

CONSTITUTION DE LA RÉSERVE PRIMAIRE PAR AO TRANSFRONTALIER



Délibération de la CRE du 2 juin 2016 portant orientation (favorable, avec points d'attention)

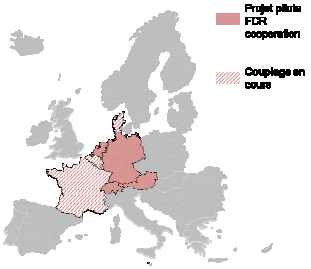
« La CRE considère que le système électrique français doit continuer à jouer un rôle moteur dans l'intégration des marchés européens à toutes les échéances ; à ce titre, la CRE est favorable à ce que RTE rejoigne la coopération des GRT allemands, autrichien, suisse et néerlandais (« coopération FCR ») pour la constitution de la réserve primaire dès janvier 2017.

La CRE estime souhaitable que la règle de répartition des coûts entre GRT fasse l'objet d'une révision et invite RTE à entamer des négociations avec les autres GRT de la coopération FCR dans l'optique de la faire évoluer avant janvier 2017.

Par ailleurs, la CRE est favorable à la mise en œuvre anticipée des principes de gouvernance décrits dans les articles 5, 6, 7 et 8 du projet de règlement européen relatif à l'équilibrage proposé par l'ACER dans sa Recommandation du 20 juillet 2015 ».

Accord entre GRT début juin sur les modalités de participation de la France à l'appel d'offres

CONSTITUTION DE LA RÉSERVE PRIMAIRE POUR AO TRANSFRONTALIER



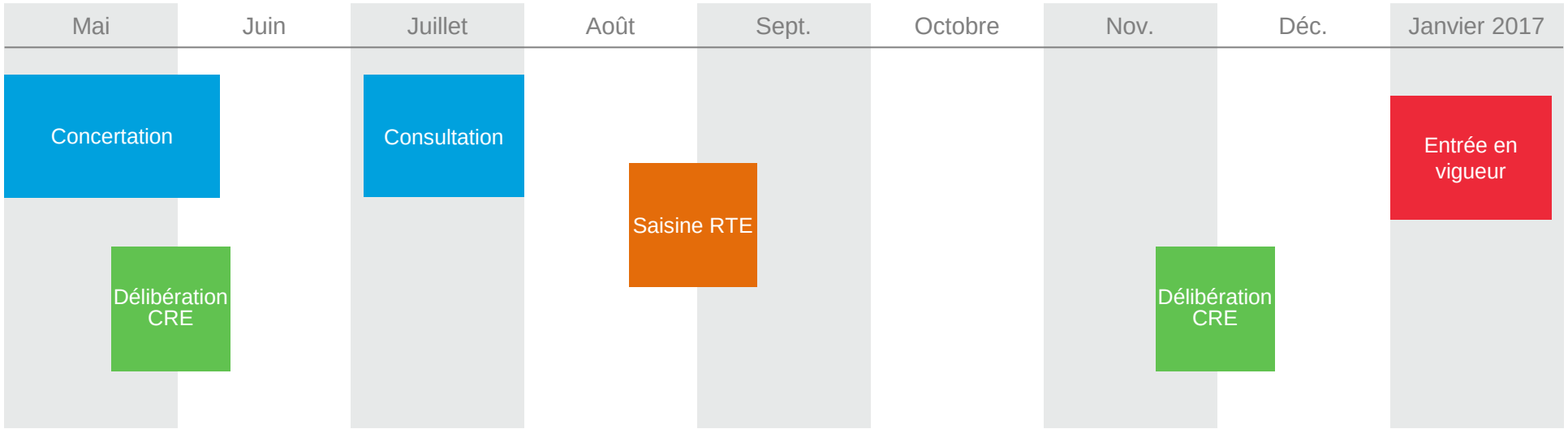
Points de vigilance sur la gouvernance

En fonction de l'inscription ou non de la FCR dans le périmètre du futur règlement *Electricity Balancing*.

RTE estime nécessaire la mise en place d'une gouvernance équilibrée (pré-requis mentionné dans le rapport RTE de février 2016 et dans la délibération de la CRE).

Accord des régulateurs attendu début juillet suite à la réunion du 28 juin 2016

Si accord, alors lancement de la consultation nationale sur les règles SSY v4 première semaine de juillet



PARTICIPATION À IGCC (BILAN MARS A MAI 2016)



Le 22/02/2016, RTE a rejoint l'initiative de *netting* des écarts iGCC

	Import iGCC	Export iGCC	Bilan financier France	Bénéfice net France
Mars	27,9 GWh	40,9 GWh	708 k€	571 k€
Avril	53,8 GWh	59,7 GWh	878 k€ (*)	586 k€
Mai	52,0 GWh	90,9 GWh	2 155 k€(*)	1 002 k€

(*) Versé au compte ajustements-écarts en application des règles MA/RE v8 entrées en vigueur le 1er avril 2016

Bilan financier conforme aux estimations, pas d'impact observé sur le centrage du niveau